

Enquête sur les projets d'investissement au Québec

Dépenses réelles 2019

À propos de l'enquête

Le principal objectif de l'*Enquête sur les projets d'investissement au Québec* est de suivre l'évolution de l'investissement dans l'économie en général ainsi que dans divers secteurs d'activité, et ce, par catégories d'actifs.

Confidentialité

Votre organisation est sollicitée pour participer à cette enquête. Sa participation est **obligatoire** en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (chapitre I-13.011).

Afin d'éviter le dédoublement des enquêtes, Statistique Québec a conclu une entente de partage de renseignements avec Statistique Canada. La Loi sur la statistique fédérale contient les mêmes dispositions que la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec relativement à la protection des renseignements confidentiels que vous fournirez.

Afin d'assurer la qualité de cette enquête, si nous devons communiquer avec vous par téléphone, il est possible qu'un superviseur écoute l'entrevue téléphonique ; cependant, aucune entrevue ne sera enregistrée.

Assistance

Pour toute assistance, veuillez communiquer avec la Direction de la gestion de la collecte au numéro 1 800 561-0213.

Directives

- ▶ Si votre organisme a fait l'objet d'un changement qui affecte la couverture des données durant l'année financière, veuillez nous en faire part dans la partie Commentaires à la fin du questionnaire.

Année financière

Les périodes suivantes sont acceptables aux fins de déclaration des données :

Dépenses réelles 2019 :

1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019
1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019
1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019
1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019
1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019
1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019
1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019
1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019
1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*
1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020
1^{er} mars 2019 au 29 février 2020
1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

* Fournir de préférence des données couvrant l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre).

Codes d'immobilisation

Vous trouverez à l'annexe A la liste des codes d'immobilisation que vous devez utiliser pour décrire vos dépenses en immobilisation.

Durée de vie prévue de l'actif (années)

Appelée « durée de vie utile » ou « période d'amortissement », la durée de vie prévue de l'actif sert à calculer l'amortissement d'un actif. L'amortissement correspond à la répartition du coût d'une immobilisation, après déduction de sa valeur résiduelle estimative. S'il existe plusieurs durées de vie prévues pour un seul code d'actif, veuillez faire une moyenne pondérée selon les valeurs des actifs. Par exemple, s'il y a deux actifs avec le code 9999999, l'actif 1 a une valeur de 0,6 M\$ avec une durée de vie de 40 ans, alors que l'actif 2 a une valeur de 1 M\$ avec une durée de vie de 60 ans. $(40 * 0,6 \text{ M\$} + 60 * 1 \text{ M\$}) \div (0,6 + 1) = 52,5$ années.

Définitions

CLASSIFICATION CANADIENNE DES FONCTIONS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (CCFAP/COFOG)

Cette classification constitue la variante canadienne de la norme internationale de la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP/COFOG) élaborée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle permet de classer les dépenses selon l'objet ou la fonction auxquels les fonds sont consacrés.

DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Dans le cadre de la présente enquête, les immobilisations sont des actifs fixes utilisés de façon répétée dans des processus de production pendant une durée supérieure à un an et qui procurent un avantage économique à leur propriétaire. Les dépenses en immobilisation sont les dépenses brutes destinées aux activités de votre organisation.

- ▶ Sauf mention contraire, vous devez INCLURE dans les déclarations :
 - uniquement les dépenses pour les immobilisations exploitées au Québec ;
 - tous vos établissements, et dans le cas des ministères, les dépenses en immobilisation des organismes intégrés à votre ministère (cette liste est disponible à l'annexe B) ;
 - les coûts des nouveaux bâtiments, des travaux de génie, du matériel et de l'outillage et des logiciels qui sont comptabilisés aux comptes d'immobilisation et financés par des subventions, les comptes courants, les fonds de roulement, les prêts liés aux fonds de roulement, les autres prêts, le fonds consolidé du revenu ou les comptes spéciaux ;
 - les dépenses en immobilisation doivent être déclarées selon la comptabilité d'exercice : un projet qui s'étend sur plusieurs années doit faire l'objet d'une déclaration chaque année selon le degré d'achèvement (la date des règlements ne doit pas être prise en compte) ;
 - tous les frais capitalisés comme les frais d'études de faisabilité, les frais de développement informatique, les honoraires d'architecte, d'avocat et d'ingénieur, ainsi que les frais d'installation et la valeur des travaux effectués par votre propre main-d'œuvre ;
 - les immobilisations usagées importées de l'extérieur du Canada ;
 - les dépenses pour la rénovation, la réfection, la remise à neuf et la restauration ;
 - toutes les immobilisations acquises comme locataire, soit en location-acquisition ou par location-bail ;
 - toutes les immobilisations acquises pour location à autrui sous contrat de location-exploitation.
- ▶ Vous devez cependant EXCLURE des déclarations :
 - toutes les immobilisations acquises pour location à autrui, soit en location-acquisition ou par location-bail ;
 - les sommes perçues à titre de réclamation d'assurance ou d'allocation, lors de la vente d'immobilisations, lors d'une mise au rebut ou d'une reprise, etc. ;
 - toute subvention d'immobilisation accordée à des organismes extérieurs (municipalités, agences, institutions et commerces) ;
 - les immobilisations usagées achetées au Canada.

Terrain

- ▶ Vous devez INCLURE dans les déclarations :
 - tous les frais connexes liés (honoraires professionnels) à l'achat d'un terrain sans, amortissement ou dépréciation.
- ▶ Vous devez cependant EXCLURE des déclarations :
 - les améliorations apportées aux terrains. Elles doivent être déclarées comme des dépenses de « travaux de génie ».

Construction de bâtiments résidentiels

Le bâtiment résidentiel est une construction permanente qui produit un service de logement. Il comprend, entre autres, les maisons, appartements, garages, chalets et maisons mobiles.

- ▶ Vous devez INCLURE dans les déclarations :
 - les modifications et les rénovations majeures ;
 - le matériel incorporé de façon permanente, la préparation du site et les coûts de transfert ;
 - les aménagements urbains comme les rues et les égouts ;
 - les dépenses pour la partie domiciliaire des bâtiments à usages multiples ;
 - tous les frais de planification et de conception avant la construction, par exemple les honoraires d'ingénieur et d'expert-conseil ainsi que les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation.
- ▶ Vous devez cependant EXCLURE des déclarations :
 - les terrains ;
 - les résidences n'ayant pas de salle de bain ni de cuisine pour chaque logement (par exemple, certaines résidences pour étudiants et pour personnes âgées) et les dépenses relatives aux services. Ces dépenses doivent être déclarées dans les dépenses en construction de bâtiments non résidentiels.

Construction de bâtiments non résidentiels

Le bâtiment non résidentiel est une construction permanente composée de murs et d'un toit protégeant des biens et des personnes, qui ne constitue pas un service de logement. Il peut être à usage industriel, commercial ou institutionnel et comprend, entre autres, les usines de fabrication, les entrepôts, les immeubles de bureaux, les hôtels, les écoles et les centres commerciaux.

- ▶ Vous devez INCLURE :
 - les éléments d'actifs faisant partie intégrante du bâtiment (ascenseur, plomberie, système de chauffage, système d'incendie, système de climatisation dispositifs de dépollution, etc.) ;
 - les frais de démolition, de raccordement aux services publics et de préparation de l'emplacement ;
 - les frais d'amélioration apportée aux propriétés louées à bail et aux terrains ;
 - les aménagements urbains (rues, égouts, luminaires, etc.) ;
 - les résidences n'ayant pas de salle de bain ni de cuisine pour chaque logement (par exemple, certaines résidences pour étudiants et pour personnes âgées) ;
 - les frais de planification et de conception avant la construction, par exemple les honoraires d'ingénieur et d'expert-conseil, ainsi que les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation.

Travaux de génie

Les travaux de génie incluent toutes les structures permanentes qui ne sont pas des bâtiments. Ils servent en général au transport de personnes, de biens, d'ondes et d'électricité. Ils incluent également les modifications importantes apportées à un terrain. Sont entre autres considérés comme des travaux de génie les ponts, les routes, les aqueducs, les égouts, les barrages, les éoliennes, les réseaux électriques, les réseaux de transmission par onde, l'éclairage de rue, les voies ferrées, les pipelines et les gazoducs.

- ▶ Vous devez INCLURE :
 - les éléments d'actifs faisant partie intégrante de la structure (ascenseur, plomberie, système de chauffage, système d'incendie, système de climatisation, dispositifs de dépollution, etc.) ;
 - les frais de démolition, de raccordement aux services publics et de préparation de l'emplacement ;
 - les frais d'amélioration apportée aux propriétés louées à bail et aux terrains ;
 - les aménagements urbains comme les rues et les égouts ;
 - les frais de planification et de conception avant la construction, par exemple les honoraires d'ingénieur et d'expert-conseil, ainsi que les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation.

Matériel et outillage

La catégorie matériel et outillage (appelée aussi « machines et matériel » ou « machinerie et équipement ») regroupe les pièces qui, à l'aide d'une forme d'énergie, effectuent un travail. Le matériel et l'outillage se trouvent généralement dans un bâtiment et peuvent être enlevés ou remplacés sans que la structure du bâtiment soit sensiblement modifiée. La catégorie comprend, entre autres, les véhicules de transport, les ordinateurs, le matériel de bureau, les génératrices, les turbines, les outils, les transformateurs, les pompes, les instruments de mesure, la machinerie agricole et l'équipement mobile de communication.

- ▶ Vous devez INCLURE :
 - les paiements partiels versés avant la livraison durant l'année où ces paiements sont effectués ;
 - les soldes dus ou les retenues qui doivent être déclarés durant l'année où les frais sont engagés.

Logiciels

Les logiciels sont des programmes, procédures et données associés au fonctionnement d'un système informatique.

- ▶ Vous devez INCLURE :
 - les logiciels préemballés et téléchargés ;
 - les services de conception et de développement effectués à l'interne ;
 - les services de conception et de développement sur mesure.

Dépenses non capitalisées en réparation et en entretien

Les dépenses en réparation et en entretien sont généralement des dépenses courantes utilisées pour maintenir la productivité des immobilisations jusqu'à la fin de leur vie utile. Elles permettent également de remettre en bon état de marche les immobilisations à la suite d'une défaillance qui affecte la durée de vie ou la productivité de ces dernières. Les dépenses en entretien pour les bâtiments non résidentiels et les travaux de génie peuvent comprendre le nettoyage, le déneigement, l'épandage de sel et de sable, tandis qu'en ce qui concerne le matériel et l'outillage, les dépenses peuvent inclure la vidange d'huile et la lubrification exigées pour certains véhicules et certaines machineries, ainsi que l'entretien du matériel informatique et des logiciels.

- ▶ Vous devez INCLURE :
 - la valeur des travaux exécutés par votre propre main-d'œuvre ainsi que les paiements versés à des personnes qui ne sont pas vos employés.

Section 1 Dépenses en immobilisation et réparation au Québec

1 Veuillez remplir le tableau suivant.

Inclure uniquement les dépenses effectuées au Québec.

Inclure tous vos établissements.

Inclure toutes les dépenses d'immobilisation indépendamment de la provenance des fonds.

Un projet qui s'étend sur plusieurs années doit faire l'objet d'une déclaration chaque année selon le degré d'achèvement.

Inclure tous les frais connexes liés à la planification, à l'installation et à la conception.

Inclure les travaux effectués par votre propre main-d'œuvre.

Inclure les immobilisations usagées achetées à l'extérieur du Canada et exclure les immobilisations usagées achetées au Canada.

Inclure les dépenses de rénovation, de réfection, de remise à neuf et de restauration.

Inclure les immobilisations acquises comme locataire, soit en location-acquisition ou par location-bail.

Inclure les immobilisations acquises pour location à autrui sous contrat de location-exploitation.

Type d'actifs	Réelles 2019	
	Dépenses en immobilisation	Dépenses non capitalisées en réparation et en entretien
Terrain	_____],00 \$	
Construction résidentielle	_____ A],00 \$	
Construction de bâtiments non résidentiels	_____ B],00 \$	_____],00 \$
Travaux de génie	_____ C],00 \$	_____],00 \$
Matériel et outillage	_____ D],00 \$	_____],00 \$
Logiciels	_____ E],00 \$	

Section 2 Dépenses en construction de bâtiments résidentiels

2 Veuillez remplir le tableau suivant.

Inclure les modifications et les rénovations majeures.

Inclure le matériel incorporé de façon permanente, la préparation du site et les coûts de transfert.

Inclure les aménagements urbains comme les rues et les égouts.

Inclure les dépenses pour la partie domiciliaire des bâtiments à usages multiples.

Inclure tous les frais de planification et de conception avant la construction.

Exclure les terrains.

Exclure les résidences n'ayant pas de salle de bain ni de cuisine pour chaque logement.

Code d'immobilisation (voir Annexe A)	Réelles 2019	
	Dépenses en immobilisation	Durée de vie prévue de l'actif (années)
	_____ ,00\$	_____
	_____ ,00\$	_____
	_____ ,00\$	_____
	_____ ,00\$	_____
TOTAL Bâtiments résidentiels	_____ ,00\$	

A

Section 3 Dépenses en construction de bâtiments non résidentiels

3 Veuillez remplir le tableau suivant.

Inclure les éléments d'actifs faisant partie intégrante du bâtiment.

Inclure les frais de démolition de bâtiment, de raccordement aux services publics et de préparation de l'emplacement.

Inclure les frais d'amélioration apportée aux propriétés louées à bail et aux terrains.

Inclure les aménagements urbains.

Inclure les résidences n'ayant pas de salle de bain ni de cuisine pour chaque logement.

Inclure les frais de planification, de conception avant la construction ainsi que les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation.

Inclure la valeur des travaux exécutés par votre propre main d'œuvre ainsi que les paiements versés à des personnes qui ne sont pas vos employés.

Code d'immobilisation (voir Annexe A)	Réelles 2019	
	Dépenses en immobilisation	Durée de vie prévue de l'actif (années)
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
TOTAL Bâtiments non résidentiels	_____,00\$ B	

Section 4 Dépenses en construction de travaux de génie

4 Veuillez remplir le tableau suivant.

Inclure les éléments d'actifs faisant partie intégrante du bâtiment.

Inclure les frais de démolition de bâtiment, de raccordement aux services publics et de préparation de l'emplacement.

Inclure les frais d'amélioration apportée aux propriétés louées à bail et aux terrains.

Inclure les aménagements urbains.

Inclure les frais de planification et de conception avant la construction ainsi que les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation.

Inclure la valeur des travaux exécutés par votre propre main d'œuvre ainsi que les paiements versés à des personnes qui ne sont pas vos employés.

Code d'immobilisation (voir Annexe A)	Réelles 2019	
	Dépenses en immobilisation	Durée de vie prévue de l'actif (années)
<input type="text"/>	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/>
TOTAL Travaux de génie	<input type="text"/> ,00 \$ C	

Section 5 Dépenses d'acquisition de matériel et d'outillage

5 Veuillez remplir le tableau suivant.

Inclure les paiements partiels versés avant la livraison durant l'année où ces paiements sont effectués.

Inclure les soldes dus ou les retenues qui doivent être déclarés durant l'année où les frais sont engagés.

Code d'immobilisation (voir Annexe A)	Réelles 2019	
	Dépenses en immobilisation	Durée de vie prévue de l'actif (années)
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
TOTAL Matériel et outillage	_____,00\$ D	

Section 6 Dépenses d'acquisition de logiciels

6 Veuillez remplir le tableau suivant.

Inclure les logiciels préemballés et téléchargés.

Inclure la conception et le développement effectués à l'interne ou à l'externe.

Code d'immobilisation (voir Annexe A)	LOGICIELS	
	Réelles 2019	
	Dépenses en immobilisation	Durée de vie prévue de l'actif (années)
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
_____	_____,00\$	_____
TOTAL Logiciels	_____,00\$ E	

Section 7 Sources de financement

7 Veuillez répartir le total des dépenses en immobilisation selon la source de financement.

Le total inscrit pour les subventions et contributions provenant des administrations publiques doit inclure uniquement les montants accordés spécifiquement pour la réalisation de projets d'immobilisation.

Subventions et contributions des administrations municipales	_____	,00 \$
Subventions et contributions du gouvernement du Québec	_____	,00 \$
Subventions et contributions du gouvernement fédéral	_____	,00 \$
Sources de financement privées, internes et autres	_____	,00 \$

Section 8 Fin du questionnaire

Veillez inscrire vos coordonnées.

Nom du répondant	<input type="text"/>			
Titre ou fonction	<input type="text"/>			
Téléphone	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Poste <input type="text"/>
Adresse courriel	<input type="text"/>			

Si vous le désirez, n'hésitez pas à inscrire vos commentaires dans l'espace qui suit.

Statistique Québec vous remercie d'avoir collaboré à cette enquête.

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone sans frais : 1 800 561-0213
Télécopieur : 1 866 802-6282
collecte@stat.gouv.qc.ca
www.stat.gouv.qc.ca